

CCAS



Centre
Communal
Action
Sociale

CRUSEILLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CRUSEILLES

DEL n° 2026/07 CCAS

OBJET :
APPROBATION
DU COMPTE
FINANCIER
UNIQUE DE
L'ANNÉE 2025

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de CRUSEILLES, dûment convoqué le huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie PERAY, Vice-présidente.

Présentes :

Mesdames Eliane BALMONET CLAPOT, Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Chrystel BUFFARD, Isabelle GRANDMOTTET, Brigitte JOLLY, Solange PAIREL, Valérie PERAY

Absentes excusées :

Madame Justine HAMMAMI donne procuration à Madame Nathalie BRUGUIERE, Madame Stéphanie SALLAZ HINDLE donne procuration à Madame Valérie PERAY, Mesdames Catherine AILLOUD et Béatrice FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Valérie PERAY

XXXXXXXXXXXXXXXX

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 3

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2025/04 en date du 31 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

VU la note de synthèse du Compte financier unique de 2025 ;

VU les conditions d'exécution du budget 2025 ;

Madame la Présidente invite l'assemblée à examiner le compte financier unique de l'année 2025 et lui demande de bien vouloir élire Madame Valérie PERAY, présidente de séance, pour l'examen du compte financier unique 2025 du budget principal du CCAS de la commune de Cruseilles.



En parallèle, il est demandé de bien vouloir élire Madame Nathalie BRUGUIERE comme secrétaire de séance.

Madame Valérie PERAY, présidente de séance, désignée conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs de ce compte qui font apparaître un excédent sur la section de fonctionnement de 8 498,89 euros.

Le compte financier unique a été validé par le Comptable public qui fait état des mêmes réalisations en dépenses et en recettes pour l'année 2025 :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2024	0,00 €
Résultat 2025	0,00 €
Résultat de clôture 2025	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2024	913,59 €
Résultat 2025	7 585,30 €
Résultat de clôture 2025	+ 8 498,89 €

Madame la Présidente est invitée à sortir, afin de procéder au vote du compte financier unique 2025.

Madame Valérie PERAY, présidente de séance, demande aux membres du Conseil de voter le compte financier unique de l'exercice 2025.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

✓ **APPROUVE** le compte financier unique de l'année 2025.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Valérie PERAY



La Présidente,
Sylvie MERMILLOD



Télétransmise en Sous-Préfecture le : 23 AVR. 2026

Mise en ligne sur le site internet le : 23 AVR. 2026

CCAS**CRUSEILLES**

C.C.A.S - ANNEE 2025

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article 107 de la loi « NOTRE » a modifié les dispositions des articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Ainsi, une note synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes financiers uniques.

Bilan des dépenses de fonctionnement 2025

Les réalisations définitives 2025 s'élèvent à 63 937,68 € soit plus de 70,10 % de réalisation par rapport aux crédits ouverts (91 200,00 €).

Les dépenses 2024 concernent principalement :

- La subvention de 43 226,98 € versée à l'EHPAD Salève-Glières suite à la perception de dons issus de la mise en place d'une cagnotte pour le sauvetage de l'EHPAD
- La composition des colis de Noël
- L'organisation du repas des Aînés
- Les aides sociales versées (743,06 €).

Bilan des recettes de fonctionnement 2025

Les réalisations de 2025 s'élèvent à 71 522,98 € soit plus de 79,20 % de réalisation par rapport aux crédits ouverts (90 286,41 €).

Les recettes proviennent majoritairement des dons perçus dans le cadre de la mise en place de la cagnotte pour le sauvetage de l'EHPAD et de la subvention de fonctionnement versée par le budget de la Commune (20 000 €).

BILAN GLOBAL

Le compte administratif 2025 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 8 498,89 €, dont la majeure partie provient des dons perçus et doit encore être reversée à l'EHPAD.

Le CCAS ne dispose pas de biens en section d'investissement (terrains, matériel, remboursement d'emprunt...), c'est pourquoi les résultats d'investissement sont nuls.

Le compte financier unique a été validé par le Comptable public qui fait état des mêmes réalisations en dépenses et en recettes pour l'année 2025.



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026



ID : 074-267401750-20260415-DEL2026_07CCAS-DE



Publié le : 23/04/2026 16:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Cruseilles

https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/59909